

Compte-rendu de la CAPD du 6 juin 2017

1) Accès des professeurs des écoles à la hors classe

Le contingent pour le département est de 24. Ce contingent a été calculé sur la base de 5% des professeurs des écoles du 7^{ème} au 11^{ème} échelon. Le pourcentage national est normalement de 5,5%. 2 ou 3 nominations supplémentaires devraient intervenir dans le cours du mois de juin.

Fanny Tissandier fait remarquer que le calendrier de la hors-classe pourrait être problématique si les collègues concernés envisageaient un départ à la retraite et souhaitaient y renoncer lors de leur nomination.

Liste principale : Marc SCHOONAERT, Christiane ROURRE, Patricia BARRY, Jean-Marie RAPHANAUD, Geneviève MAHRANE, Marie-Anne ALLAIN, Joëlle LAINE, Annick PATEYRON, Pascal CANIGLIA, Laurent ESNEE, Claudine LAMBERT, Corine GIRAUD, Valérie SIMON-BROSSARD, Valérie JOUANDEAU, Christian THERBY, Christine MOREAU, Marie-Chantal CLEDIERE, Marie-Paule TRICHARD, Ivan SMIRNOFF, Elisabeth DEQUEKER, Claude ROBLES, Francis LARPIN, Valérie REDEMPT, Olivier LAFOSSE.

Liste complémentaire : Nathalie FAYE, Dominique FERNET, Catherine JEAN, Sylvie CHAUVET, Françoise HODE, Philippe CHAVANT, Annie BARTHE, Isabelle ROCHETTE, Benjamin LAVAL, Souad MOINAUX, Jean DUBANET, Philippe CRASSOUS, Sylvie FAYARD, Annie RIGAUD, Sylvie SOURY DEBERNARD, Stéphane MEURLIER, Sylvie RENAULT, Evelyne CHARPENTIER, Michelle PARADE, David BANGOURA, Catherine DUCLOS, Marie-Claire DRUT, Isabelle GUERIN, Marie-Claude RIDOUX.

Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

Sandrine Gorgeon rappelle que le SNUipp-FSU 23 demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et permettant à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps. A ce titre nous contestons les différents grades et la création d'une classe exceptionnelle.

Sandrine Gorgeon interroge l'administration sur les nouvelles modalités de promotion (à l'échelon 7 et 9). Elle demande que les 30% de promotions accélérées se fassent en fonction de l'AGS des personnels, et de l'ancienneté dans l'échelon en cas d'égalité d'AGS. Pour le SNUipp-FSU23 les modalités d'attribution doivent avoir des critères de justice.

Fabrice Couégnas demande la tenue d'une CAPD pour arrêter les modalités de promotion de l'année prochaine.

Le secrétaire général indique qu'il n'a pas encore d'indication à fournir sur les modalités de passage à ces échelons. Il note les remarques et apportera une réponse ultérieure.

2) Candidatures à la formation CAPPEI

Un document de travail est distribué en séance contenant 10 noms alors que le document de travail envoyé aux commissaires paritaires ne contenait que 2 noms !

Le secrétaire général commente les choix retenus selon des critères plutôt flous...

L'IEJ de Guéret 2 indique que la nouvelle formation permet d'ouvrir des « droits à formation » après la certification initiale par modules. La priorité a été donnée aux personnels des RASED cette année.

Le secrétaire général propose seulement 2 départs en formation sur les 7 demandes : il explique que le choix vient de la corrélation entre la mise en situation actuelle des personnels et la demande des personnels...

Julien Colombeau demande s'il y a un critère budgétaire, ou un autre critère pour départager des enseignants volontaires...

Le secrétaire général indique que le critère budgétaire entre en ligne de compte, ainsi que la capacité de remplacement du département pour toute la formation.

Fabrice Couégnas précise que s'il n'y a pas de départ cette année, que les formations sont presque vides, l'ESPE risque de fermer des formations et ouvrir à Bordeaux, Poitiers... les coûts seront trop élevés pour le département et les personnels ne pourront plus partir en formation. Le nombre de postes spécialisés vacants à l'issue du premier mouvement est très élevé par rapport aux années précédentes, sûrement par manque d'anticipation de départ en formation.

Fanny Tissandier rappelle que les demandes de mise en situation de l'année dernière ont été faites en priorisant les titulaires d'un CAPASH, alors que maintenant, on doit avoir été en situation sur un poste équivalent pour demander une formation... Le discours est incohérent dans le temps !

Fanny Tissandier demande une suspension de séance.

Sandrine Gorgeon demande si la formation « Enseigner en UE » est ouverte à Poitiers ou à Clermont.

L'IEJ de Guéret 2 indique que cette année il n'y a pas eu de possibilité d'articulation entre les ESPE notamment au niveau des calendriers entre les différents modules. La réflexion sera prolongée l'année prochaine afin de permettre cela.

Après changement le secrétaire général propose trois départs seulement (2 avant la discussion) :

- Laëtitia BARDEAU en parcours « Coordonner une ULIS »
- Wendy CHARDON en parcours « Coordonner une ULIS »
- Carole RYDER en parcours « Enseigner en SEGPA »

Vote : Pour : 5 (administration) Refus de vote : 5 (SNUipp-FSU23)

Les délégués du SNUipp-FSU23 refusent de prendre part au vote car ils n'ont pas eu les moyens d'exercer leur rôle de commissaire paritaire en raison de documents parcellaires mais aussi car les critères évoqués ne correspondent pas aux mandats du SNUipp-FSU23 et sont plus que contestables au regard des besoins du département et des demandes des collègues.

3) Mouvement intra-départemental : postes à profil et mouvement principal

Postes à profil :

Le secrétaire général présente le bilan des entretiens. Une seule candidature par poste à pourvoir, avec avis favorable. Un personnel a obtenu un avis réservé en raison de son incompréhension de la fiche de poste et des missions demandées.

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

Fanny Tissandier explique que le SNUipp-FSU23 s'abstient car il est contre le profilage des postes et qu'il demande à ce que ces postes soient intégrés au mouvement principal.

Mouvement principal :

177 personnes ont participé au mouvement.

Le secrétaire général donne la liste des personnels ayant obtenu un poste.

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU 23)

4) Modalités du mouvement complémentaire

Le secrétaire général donne les modalités des phases du mouvement complémentaire :

- 3 postes réservés pour les départs en formation CAPPEI
- Mises en situation dès jeudi 08 juin jusqu'au mardi 13 juin.
- Postes réservés T1 : 11 postes (après le 13 juin)
- Postes réservés PESA :

Fanny Tissandier rappelle que le SNUipp-FSU23 demande que soit organisé un appel aux volontaires afin d'améliorer l'accueil des stagiaires. Elle demande aussi que les supports soient communiqués aux délégués du personnel en amont, même en document de travail non stabilisé afin qu'ils puissent exercer leur rôle, contrairement aux autres années.

La responsable de la DIPER précise que les berceaux sont en cours de réalisation et que la répartition aura lieu le 28 ou 29 juin pour les stagiaires. Un envoi sera fait pour consultation auprès des commissaires paritaires.

Le secrétaire général indique que les directeurs peuvent tout à fait faire remonter aux IEN leur avis sur leur volontariat pour l'accueil ou non d'un PESA.

Fabrice Couégnas indique qu'il n'est pas trop tard pour faire cet appel à candidatures, cela entraînerait un meilleur accueil des collègues en début de carrière par des personnels volontaires et non désignés d'office.

Le secrétaire général indique que pour l'année prochaine il y aura un travail sur le nombre possible de berceaux, puis un appel à candidatures en fonction des critères définis.

5) Demandes d'INEAT et d'EXEAT

Suite au groupe de travail et aux propositions formulées par le SNUipp-FSU23, le secrétaire général présente les critères retenus pour les EXEAT : nombre de renouvellements (>10ans), critère social, INEAT accordé.

Le secrétaire général indique que le critère retenu pour les INEAT est le vœu 1 :

Fabrice Couégnas demande ce qu'il en est des 6 personnels en déficit annoncés par le Rectorat. Si le département n'accorde pas d'INEAT il ne peut pas être en mesure de combler ce déficit par un apport de personnels. De plus si les ineat/exeat ne sont pas prononcés tôt, les autres départements ne se prononceront pas non plus en faveur de la Creuse, comme cela a été le cas l'année dernière, y compris pour les personnels demandant la Creuse en vœu 1 !

Fanny Tissandier demande comment peut-on accorder un INEAT à un personnel et pas à sa femme...

Après discussion, le secrétaire général accorde finalement un INEAT supplémentaire à Florence OLLOIX-LATOUR puis un EXEAT à Céline BASTIDE et un INEAT à Pierre PEIN (dont l'EXEAT est accordé). Il refuse d'accorder une INEAT à une collègue qui demande la Creuse en vœu 1... donc qui répond aux critères annoncés !!!

EXEAT accordés :

GODINEAU Perrine (Aveyron), CASTILLOU Elisabeth (Pyrénées Atlantiques), CRISTINA Sophie (Puy de Dôme), LAVEISSIERE Aurélie (Haute-Vienne), SOULIER Fabienne (Corrèze), BASTIDE Céline (Haute-Vienne)

INEAT accordés :

Sophie BRUNEL, Cécile CHASTAGNIER, Estelle PINAULT, Emmanuel LATOUR, Marielle MALAURE, Florence OLLOIX-LATOUR, Pierre PEIN

Vote : Pour : 10 (administration + SNUipp-FSU23)

6) Point sur les demandes de disponibilité et détachement

Détachements 2017-2018 : 11

Marie-Anne ALLAIN, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Guillaume CLAVE, Philippe CRASSOUS, Estelle FURET, Isabelle GIRDAL-LATOURE, Sylvie MALEON, Isabelle POUZAUD, Nicole ROUSSEAU-SOUPLET

Intégration autre ministère : Christine DUVIEUSART

Réintégration : Emmanuel ARTUR.

Disponibilités 2017-2018 : 17

Nicolas ALAMARGUY, Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Elodie COTET, Alain FAVIERE, Caroline GENTY, Valérie GRAEBLING, Marie-Alice JARMUSZEWICZ, Eric JEANSANNETAS, Anita LAVIGNE, Christophe LAUTREDOU, Evelyne LEJAY, Lucie MERCIER, Fanny RATIE, Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA, Maxime SOUTIF.

7) Informations diverses

Congé formation :

Un personnel a renoncé à son congé formation depuis la dernière CAPD, ce sont donc 9 mois et 16 jours qui sont reversés à l'Académie.

Fanny Tissandier demande pourquoi ces mois sont reversés au pot commun sans attendre d'autres candidatures du département.

Le secrétaire général indique que cette année les autres départements n'ont pas honoré toutes les demandes de congé formation.

Fabrice Couégnas indique que c'est la première fois que le département n'aura pas tout fait pour conserver des moyens de formation dans le département...

Le secrétaire général lancera un appel à candidatures jusqu'à lundi 12 juin midi pour d'éventuelles nouvelles candidatures.

Postes adaptés :

Deux personnels sont en poste adapté pour l'année scolaire 2017-2018, une en poste adapté de longue durée en renouvellement et une en poste adapté de courte durée pour la première année.

Fabrice Couégnas demande quel est le suivi de ces personnels, notamment au niveau de l'inspection.

L'IEEN de Guéret 2 répond que ces personnels sont souvent inspectés à leur demande et qu'ils sont soumis aux mêmes règles concernant leur carrière dans le cadre du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR)

CAPASH 2017 :

Christelle BOUCHIER et Virginie LAVAURE obtiennent le CAPASH option D.

Sandrine DERONT obtient le CAPASH option E.

Félicitations à ces 3 collègues.

8) Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23

Le secrétaire général refuse de traiter les questions diverses qui sont arrivées 2 jours ouvrables avant au lieu des 5 jours réglementaires...

Fanny Tissandier rappelle que l'administration ne respecte pas toujours le règlement intérieur de la CAPD et précise que ne répondre à aucune question est une position de blocage alors que des réponses ne demandaient aucune préparation (nombre de contractuels par exemple...)

Le secrétaire général indique quand même que le département a recruté deux contractuels supplémentaires début juin « en urgence ».

Organisation pédagogique : quelle est la réglementation pour la répartition pédagogique dans les classes ?

Rattrapages horaires : combien d'heures ont été effectuées en plus des 24 heures hebdomadaires ? Combien de personnels sont concernés ? Combien d'heures ont été rattrapées ? Que se passe-t-il lorsque le remplacement est inférieur à une demi-journée ?

Demandes d'autorisation d'absences : quelle est la réglementation en vigueur ?

Décharges de direction : Nous souhaitons avoir un point sur les décharges de direction des écoles de une, deux et trois classes, ainsi qu'une prévision des décharges pour les écoles à une classe pour la période 5.

Frais de déplacement et indemnités de formation : Nous souhaitons savoir où en sont les versements des frais de déplacement pour les personnels itinérants, les représentants des personnels et pour les personnels en formation continue, ainsi que les versements des indemnités de formation pour les stagiaires, pour 2015-2016 et 2016-2017.

Nous souhaiterions également avoir un éclaircissement concernant le versement de l'ISSR en cas de déplacements multiples dans une même journée. Combien de personnels remplaçants sont concernés par ces déplacements multiples ?

Remplacement : Nous souhaitons avoir un bilan des absences non remplacées pour les 4 premières périodes.

Nous souhaitons un point sur les brigades mobiles : qui est en poste jusqu'à la fin de l'année ? qui assure des missions de TRS ? Combien de personnels sont en CLM ? en CLD ? en congé maternité ?

Contractuels : Nous souhaitons un point sur les contrats de contractuels signés ainsi que sur l'accompagnement proposé et les affectations. Que se passe-t-il après le 30 juin ? A la rentrée 2017 ?

Données statistiques hommes/femmes : nous souhaitons pouvoir faire un état des lieux objectif sur les inégalités hommes-femmes conformément à la Circulaire Fonction Publique du 22 décembre 2016.

Débuts de carrière : Nous souhaiterions avoir des éléments statistiques sur les personnels en début de carrière depuis 2012 notamment sur les démissions, les disponibilités, les temps partiels, les titulaires d'un poste, les mutations. Quelles sont les conditions de titularisation ?

Indemnité péri-éducatives : nous souhaitons connaître le volume des heures attribuées et modalités d'attribution.

Psychologues : nous souhaitons un bilan des demandes d'intégration et de détachement des psychologues du premier degré ?

Instances de rentrée : nous souhaitons connaître le calendrier prévu pour la capd, le cden et le ctsd de rentrée ?

Fin de la CAPD à 17h15.

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 23 à la CAPD
Marie-Claire Boucher, Fanny Tissandier, Sandrine Gorgeon, Julien Colombeau, Christophe Ruby, Stéphanie Durand,
Fabrice Couégnas



SNUipp 23